

Repères étrangers

21 juin 1991 - 30 septembre 1991

PIERRE ASTIÉ et DOMINIQUE BREILLAT*

AFRIQUE DU SUD

27 et 30 juin 1991 : **Apartheid**. Faisant suite au vote du Parlement (cf. *RE*, 59) le Président Frederik De Klerk a signé les lois mettant fin au système de l'apartheid, celles-ci prenant effet le 30 juin (*Le Monde*, 29 juin 1991).

ALGÉRIE

9 juillet 1991 : **Gouvernement**. Après des semaines d'agitation intégriste (cf. *RE*, 59), le Gouvernement présidé par le nouveau Premier ministre, M. Sid Ahmed Ghazali, est investi par 254 voix sur les 265 députés présents à l'Assemblée nationale populaire. Six d'entre eux se sont abstenus et cinq ont voté contre. Ce Gouvernement a été qualifié par M. Abdelaziz Belkhadem, président de l'Assemblée, de « Gouvernement de transition... indépendant de toute appartenance partisane » (*Le Monde*, 11 juillet 1991).

30 septembre 1991 : **Etat de siège**. Le président Chadli Bendjedid décide la levée de l'état de siège, en vigueur depuis le 5 juin 1991, à compter du 30 septembre 1991.

ALLEMAGNE

5 juillet 1991 : **Siège des pouvoirs publics**. Après le vote historique du 20 juin (cf. *RE*, 59) transférant la capitale à Berlin, Bonn a connu une maigre consolation. Le Bundesrat a décidé, par 38 voix contre 30, de maintenir provisoirement son siège à Bonn. Rappelons que les délégués des *Länder* doivent exprimer les voix du Land dans le même sens (*Einheitlich*) et qu'actuellement le SPD y est majoritaire (*Le Monde*, 7-8 juillet 1991).

BANGLADESH

7 août et 15 septembre 1991 : **Constitution**. Poursuivant une évolution vers la démocratie, le Gouvernement de la bégum Khaleda Zia fait adopter le 7 août par l'Assemblée, par 307 voix pour, aucune voix contre, sur un total de 330 députés, l'abolition du régime présidentiel

* Université de Poitiers.

établi par la Constitution du 16 décembre 1972 et son remplacement par le système parlementaire. Cette révision constitutionnelle est approuvée par référendum le 15 septembre à une forte majorité. Mais le taux de participation n'a été que de 30 %, il s'explique en partie par les récentes inondations qui se sont produites dans le pays. 84,38 % des suffrages se sont exprimés en faveur de la réforme (*Le Monde*, 8 août et 17 septembre 1991 et *Libération*, 19 septembre 1991).

BULGARIE

12 juillet 1991 : **Constitution**. Elue les 10 et 17 juin 1990 (cf. *RE*, 55), l'Assemblée constituante dominée par le Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) — 211 sièges sur 400 — adopte une nouvelle Constitution le 9 juillet qui entre en application le 12 et établit un régime parlementaire. Une centaine de députés ont refusé de participer au vote. Elle remplace celle du 18 mai 1971 qui établissait le rôle dirigeant du Parti communiste. Elle proclame notamment l'inviolabilité de la propriété privée et la liberté d'opinion. Elle a été jugée comme étant insuffisamment démocratique par l'aile radicale du principal mouvement anticommuniste, l'Union des forces démocratiques (*Le Monde*, 15 juillet 1991 et *Libération*, 14-15 juillet 1991).

COLOMBIE

4 juillet 1991 : **Constitution**. L'Assemblée constituante élue le 9 décembre 1990 a terminé ses travaux par l'adoption d'une nouvelle Constitution remplaçant celle de 1886. Le nouveau texte qui accorde une large place aux droits de l'homme est marqué par l'introduction du divorce et la non-extradition des Colombiens, ce qui devrait rassurer les trafiquants de drogue... (*Le Monde*, 2 et 5 juillet 1991).

ÉTATS-UNIS

27 juin et 1^{er} juillet 1991 : **Cour suprême**. La démission du juge Thurgood Marshall, 82 ans, « pour raisons de santé », marque une page dans l'histoire de la Cour suprême. Conseiller de l'Association nationale pour l'avancement des gens de couleur (NAACP) et représentant de celle-ci devant la Cour suprême lors de l'arrêt *Brown v. Board of Education of Topeka* du 17 mai 1954 qui prohibait la ségrégation raciale, il a joué un rôle capital dans la lutte pour les droits civiques. Nommé en 1967 par le Président Johnson, il fut le premier juge noir à siéger à la Cour suprême dont il était le membre le plus libéral, estimant notamment inconstitutionnelle la peine de mort. Après son départ, il ne reste plus qu'un seul juge nommé par un président démocrate, Byron White.

Afin de renforcer la majorité conservatrice, le Président Bush a désigné le juge Clarence Thomas, Noir, originaire de Géorgie, ayant étudié à Yale, âgé de 43 ans et aux opinions opposées à celles de Thurgood Mar-

shall. Chargée d'examiner cette nomination, la Commission judiciaire du Sénat s'est divisée — 7 voix contre 7 —, laissant au Sénat lui-même le soin de trancher (*Le Monde*, 29 juin, 12, 29 et 30 septembre 1991).

INDE

15 juillet 1991 : **Gouvernement**. Après les événements meurtriers du printemps dernier (cf. *RE*, 59), l'Inde se dote enfin d'un Gouvernement comprenant 54 membres et composé de membres du Parti du Congrès-I. Il est présidé par M. P. V. Narasimha Rao, 70 ans. Bien que minoritaire, ce Gouvernement obtient l'investiture du Parlement avec 241 voix contre 111 (Bharatiya Janata Party, BJP, hindouiste de droite). Les députés du Front national (centre) et les communistes se sont abstenus (112) (*Le Monde*, 18 juillet 1991).

IRAK

17 septembre 1991 : **Multipartisme**. La loi adoptée par le Conseil de commandement de la Révolution (CCR) instaure le multipartisme avec des limites importantes. Elle autorise la formation de partis politiques, à l'exception de ceux qui prônent « l'athéisme, la religion, le racisme ou le sectarisme ». Sont notamment visés par cette restriction le Parti islamique Daawa et le Parti communiste. De plus, au sein de l'armée et des forces de sécurité, le seul parti autorisé est le Baas. Le CCR peut décider de dissoudre tout parti qui ne respecte pas la loi (*Le Monde*, 5 et 17 septembre 1991).

LAOS

14 août 1991 : **Constitution**. Depuis le renversement de la monarchie constitutionnelle le 2 décembre 1975, la République démocratique populaire du Laos n'avait pas de Constitution. C'est chose faite depuis le 14 août, après le vote de l'Assemblée nationale laotienne. Le texte, bien qu'abandonnant les symboles traditionnels du communisme — l'étoile rouge, la faucille et le marteau —, réaffirme le rôle dirigeant du Parti populaire révolutionnaire (PPRL, parti unique, communiste, au pouvoir) et renforce le rôle du chef de l'Etat. Cependant la propriété privée et les investissements étrangers sont protégés par la nouvelle Constitution (*Le Monde*, 16 août 1991).

MAURITANIE

12 juillet 1991 : **Constitution**. En remplacement de la Constitution du 20 mai 1961 suspendue en juillet 1978, à la suite du coup d'Etat militaire renversant le président Moktar Ould Daddah, une nouvelle Constitution a été approuvée par le peuple avec 97,94 % de oui, le taux de participation s'élevant à 85,34 %. Elle prévoit l'instauration du multipartisme. C'est le début du processus de démocratisation, engagé par les militaires. Le nouveau régime, dont le Président sera élu au suffrage universel direct pour

six ans, prévoit une Assemblée nationale élue directement pour cinq ans, un Sénat désigné au suffrage indirect pour six ans et un Conseil constitutionnel (*Le Monde*, 16 juillet 1991).

25 juillet 1991 : **Partis politiques**. Le Comité militaire de Salut national adopte une loi autorisant la création de partis politiques, à l'exception des partis islamiques. Des élections législatives pluralistes devraient avoir lieu avant la fin de l'année (*Le Monde*, 27 juillet 1991).

MEXIQUE

18 août 1991 : **Elections législatives, sénatoriales et de gouverneurs**. Les électeurs mexicains étaient appelés aux urnes pour désigner leurs députés (500), pour renouveler la moitié de leurs sénateurs (32 sur 64), pour procéder à la désignation des gouverneurs dans six États sur trente-un (Campeche, Colima, Guanajuato, Queretaro, San Luis Potosi et Sonora).

La formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), exemple type de parti dominant, l'emporte très largement et récupère la plupart des suffrages qu'il avait perdus en 1988. Il obtient 220 sièges de députés, 31 des 32 sièges de sénateurs renouvelables et 4 sièges de gouverneurs. Avec 61,4 % des suffrages, le PRI devance largement le Parti d'Action nationale (conservateur) qui obtient 17,7 % des voix et le Parti révolutionnaire démocratique de Cuachtémoc Cardenas, candidat malheureux aux présidentielles, qui recueille 8,26 %. Cela permet au président Salinas de Gortari de retrouver une certaine légitimité après sa victoire controversée de 1988 où il avait été élu avec 50,74 % des voix, alors que plus de 47 % des électeurs s'étaient abstenus (cf. *RE*, 48) (*Le Monde*, 22, 27 et 29 août, 1^{er} et 2 septembre 1991).

POLOGNE

30 et 31 août 1991 : **Premier ministre, Gouvernement**. Désigné comme Premier ministre le 30 décembre 1990 (cf. *RE*, 57), M. Jan Krzysztof Bielecki présente le 30 août à la Diète la démission de son Gouvernement pour protester contre le dépôt d'une motion de censure par la gauche post-communiste sur sa politique de réductions budgétaires. Cette démission est refusée par la Diète le lendemain, bien que les députés issus de Solidarité restent minoritaires (161 contre 299) (*Le Monde*, 2 et 3 septembre 1991).

ROUMANIE

25 et 26 septembre 1991 : **Gouvernement**. M. Petre Roman, leader du Front de Salut national (FSN), a été contraint à démissionner de sa fonction de Premier ministre sous la pression de la rue. Plusieurs milliers de mineurs de la vallée du Jiu et de nombreux manifestants se sont opposés à sa politique d'austérité qu'il conduisait depuis son investiture par l'Assemblée nationale, le 30 avril 1991.

M. Ion Iliescu engage des pourparlers avec l'opposition pour former

un Gouvernement « d'ouverture nationale » (*Le Monde*, 27, 28 et 29-30 septembre 1991).

SUÈDE

15 septembre 1991 : **Elections législatives.** Les sociaux-démocrates connaissent leur plus grande défaite depuis un demi-siècle puisqu'ils avaient jusqu'alors toujours obtenu plus de 40 % des suffrages. Ils doivent quitter un pouvoir qu'ils exerçaient depuis 1932, à l'exception d'une brève interruption de 1976 à 1982. Autre perdant : les verts du Parti de l'environnement qui n'obtiennent aucun élu. A l'inverse, le vainqueur de ces élections est la Nouvelle Démocratie, mouvement très populiste, créé en février dernier, sur un programme anti-impôts, anti-bureaucratie, anti-contraventions automobiles, etc. Il sera l'arbitre entre « les bourgeois » qui détiennent 169 mandats et constituent « la coalition du trèfle à quatre feuilles » (conservateurs, libéraux, centristes et chrétiens démocrates) et la gauche socialiste qui en détient 154 (*Le Monde*, 15-16 et 17 septembre 1991, Ambassade royale de Suède).

Inscrits	6 413 172
Suffrages exprimés	5 472 118
Taux de participation	85,4 %

Partis	Voix		Sièges	
	Nombre	%	Par rapport à 1988	Obtenus Par rapport à 1988
Parti social-démocrate	2 058 249	37,9	— 5,3	138 — 18
Parti de gauche (ex. communiste)	246 279	4,7	— 1,1	16 — 5
Parti du rassemblement des modérés (conservateur)	1 197 145	21,7	+ 3,4	80 + 14
Parti du peuple (libéral)	498 545	9,2	— 3	33 — 11
Parti du centre (ex. agrarien)	464 547	8	— 3	31 — 11
Parti chrétien démocrate	389 761	7,3	+ 4,4	26 + 26
Parti de la nouvelle démocratie (populiste)	366 896	6,6	+ 6,6	25 + 25
Parti de l'environnement (verts)	184 568	3,4 (1)	— 2,1	0 — 20

(1) Il faut obtenir au moins 4 % des voix pour bénéficier d'une représentation parlementaire.

SUISSE

La Suisse fête le 700^e anniversaire de son existence. C'est le 31 août 1291 que des représentants de Schwyz, Uri et Unterwald concluaient une alliance perpétuelle, considérée comme l'acte de naissance de la Suisse. 700 ans après une Fédération de 20 cantons et 6 demi-cantons s'est constituée à partir de ce pacte (*Le Monde*, 3 août 1991).

7 septembre 1991 : **Partis politiques.** Lors de son XIV^e Congrès, le Parti suisse du travail décide de supprimer le mot « communiste » de ses statuts ainsi que la référence au centralisme démocratique. Le Parti suisse du travail déclare environ 3 500 membres et compte un député, pour Genève, au Conseil national (*Le Monde*, 10 septembre 1991).

TOGO

Du 8 juillet au 28 août 1991 : **Constitution.** Réunis sous la présidence de Mgr Sanouko Kpodzro, évêque d'Atakpamé, les 900 délégués constituant la « Conférence nationale du Togo » ont opéré une profonde modification des institutions. Ils ont enlevé la plupart de ses prérogatives au Président, le général Gnassingbé Eyadema au pouvoir depuis le 13 janvier 1967, pour les attribuer à une nouvelle instance, le Premier ministre, qu'ils ont démocratiquement choisi, en la personne de M^e Kokou Koffigoh, ancien président de la Ligue des Droits de l'Homme (LTDH) et opposant modéré, âgé de 43 ans. En plus de ses fonctions de chef de Gouvernement, il est également chef des armées et représentant du Togo à l'étranger. La « loi fondamentale » qu'ils ont adoptée instaure un régime semi-présidentiel. Un organe législatif de transition, le haut Conseil de la République (HCR), a également été élu (*Le Monde*, 10, 17, 18, 25 juillet ; 25, 26, 28, 30-31 août ; 8-9 septembre 1991).

URSS

La « mère-patrie » du communisme voit, à son tour, l'histoire s'accélérer. Un coup d'Etat conservateur déclenché le 18 août constitue l'événement majeur. En réaction à son échec, le Parti communiste perd son hégémonie, l'Empire est en voie d'éclatement, de nouvelles institutions sont mises en place.

18 au 21 août 1991 : **Coup d'Etat.** Le 18 août 1991, M. Mikhaïl Gorbatchev, président de l'Union, est déclaré « incapable d'assumer ses fonctions pour raisons de santé » et est retenu dans sa résidence de vacances de Poros en Crimée. Le 19, les putschistes annoncent que, conformément à l'article 127-7 de la Constitution, M. Guennadi Ianaev, vice-président de l'Union, le remplace à la tête de l'Etat. Ils instaurent l'état d'urgence, la censure et interdisent toute manifestation. Ils font entrer les blindés dans Moscou et constituent un « Comité d'Etat pour l'état d'urgence en URSS », composé de huit membres : Oleg Baklanov, premier vice-président du Conseil de

défense ; Vladimir Krioutchkov, président du KGB ; Valentin Pavlov, Premier ministre ; Boris Pougou, ministre de l'intérieur ; Vassili Starodoubtsev, président de l'Union des paysans ; Alexandre Tiziakov, président de l'Association des entreprises d'Etat, d'ouvrages industriels, d'entreprises du bâtiment, des transports et des télécommunications ; le maréchal Dimitri Yazov, ministre de la défense, et Guennadi Ianaev.

Les Moscovites descendent dans la rue pour protester contre ce coup d'Etat. Leur action est soutenue par Boris Eltsine, président de la Russie, élu au suffrage universel direct quelques semaines plus tôt (cf. *RE*, 59), qui appelle à la grève générale et à la désobéissance civile, et demande à l'armée de se joindre au peuple. Il s'installe à la « Maison-Blanche », le Parlement de Russie, qui apparaîtra comme le centre essentiel de la résistance aux factieux.

Le 20 et le 21 règne la confusion la plus totale. Les conjurés semblent incapables de maîtriser la situation. Dans l'après-midi du 21 c'est l'échec du coup d'Etat. Boris Pougou se suicidera, et les autres membres seront arrêtés.

Le 22, Mikhaïl Gorbatchev revient à Moscou et annonce son entente avec Boris Eltsine, qui apparaît désormais comme l'homme fort de l'URSS. Le lendemain, le Président rétabli dans ses fonctions déclare qu'il a conclu un accord avec Boris Eltsine sur leur remplacement mutuel en cas d'empêchement.

20, 25-28 juillet 22 au 29 août 1991 : **Parti communiste.** Le 20 juillet, Boris Eltsine interdit par décret « l'activité des structures organisationnelles des partis politiques et des mouvements sociaux dans les organes, les administrations et les organisations d'Etat de la Fédération de Russie ».

Du 25 au 28 juillet se tient le Plenum du Comité central du Parti. M. Gorbatchev y présente un programme de rupture avec le marxisme-léninisme impliquant l'abandon de la lutte des classes et de la structure du prolétariat.

Le 23 août, Boris Eltsine annonce la suspension des activités du Parti communiste russe. Le lendemain, Mikhaïl Gorbatchev démissionne de son poste de secrétaire général du parti qu'il occupait depuis le 11 mars 1985, au lendemain de la mort de Constantin Tchernenko. Le 25 août, le Comité du PCUS se dissout. Le parti est interdit dans l'armée et les organismes d'Etat en Union soviétique. Les avoirs du parti sont placés sous le contrôle des Parlements des Républiques. Le 29, lors d'une session extraordinaire mouvementée, le Soviet suprême suspend les activités du Parti communiste dans toute l'URSS (*Le Monde*, 23, 25 au 30 juillet, 19 au 31 août 1991).

24 au 28 août 1991 : **Gouvernement.** M. Ivan Silaev, chef du Gouvernement russe, est nommé Premier ministre soviétique par intérim et placé à la tête d'un comité chargé de la réforme économique. M. Boris Pankis est désigné comme ministre des affaires étrangères après le limogeage d'Alexandre Bessmertnykh, qui avait jugé prudent de se faire porter malade lors du putsch... (*Le Monde*, 25 et 29 août 1991).

5 septembre 1991 : **Institutions fédérales.** Après le rejet d'un premier projet, le 4 septembre, qui n'obtient pas la majorité qualifiée nécessaire,

et un renvoi en commission, le Congrès des députés du peuple décide, le 5 septembre, de suspendre la Constitution qu'il avait antérieurement révisée les 12 et 13 mars 1990 (cf. *RE*, 54) et le 27 décembre 1990 (cf. *RE*, 57). Il adopte, par 1 682 voix contre 43 et 63 abstentions (sur un total de 2 250 députés), un système institutionnel provisoire dans l'attente de l'adoption d'un nouveau texte constitutionnel. Les nouvelles institutions comprennent trois organes :

- le Soviet suprême : organe suprême du pouvoir représentatif, il se compose de deux chambres :
 - le Soviet des Républiques, composé de 20 députés de chaque République, à l'exception de la Fédération de Russie qui en compte 52 (chaque République, région ou territoire autonome compte un représentant). Cependant, la règle de vote reste égalitaire : « Une République, une voix. » Le Soviet des Républiques est compétent pour traiter des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'Union, pour ratifier et dénoncer les traités internationaux ;
 - le Soviet de l'Union, formé par des élus choisis parmi les députés de l'URSS après accord des organes suprêmes des Républiques fédérées. Il est compétent pour les questions relatives au respect des droits et libertés des citoyens. Les lois qu'il vote n'entrent en application qu'après leur adoption par le Soviet des Républiques.

Par décision conjointe, les deux assemblées révisent la Constitution de l'URSS, acceptent l'adhésion à l'Union de nouveaux Etats, adoptent le budget de l'Union, déclarent la guerre ou font la paix ;

- le Conseil d'Etat : nouvelle institution, il comprend le Président de l'URSS et les dirigeants des Républiques. Il examine les questions de politique intérieure et extérieure concernant les intérêts communs des Républiques. Il dirige, avec le Président de l'URSS, les organes chargés de la défense, de la sécurité, du maintien de l'ordre et des affaires internationales ;
- le Comité économique interrépublicain : composé de représentants de toutes les Républiques sur une base paritaire, son président est nommé par le Président de l'Union avec l'accord du Conseil d'Etat. Ce Comité assure la coordination de l'économie (*Le Monde*, 3, 4, 6 et 7 septembre 1991).

19 août et 21 septembre 1991 : **Fédéralisme**. L'échec du coup d'Etat a pour autre conséquence d'accentuer encore plus l'éclatement du système fédéral soviétique. Plusieurs Républiques proclament — ou réaffirment — leur indépendance.

Les 20 et 21 août, les deux autres Républiques baltes, l'Estonie puis la Lettonie, rejoignent la Lituanie, ainsi que la Géorgie et l'Arménie, en proclamant leur indépendance. Les trois premières sont reconnues par

l'Islande, le Danemark, puis la Communauté européenne (26 et 27 août) et par le Conseil d'Etat soviétique (6 septembre).

D'autres Républiques s'engagent dans la même voie : l'Ukraine, le 24 août, la Biélorussie, le 25, la Moldavie le 27, l'Azerbaïdjan le 30, la Kirghizie et l'Ouzbékistan le 31 août.

Pour tenter d'enrayer ce mouvement centrifuge, M. Gorbatchev menace, le 27 août, devant le Soviet suprême, de démissionner. Il obtient l'accord des présidents russe, kazakh et kirghize pour réaliser une union économique et non plus politique entre les 15 républiques. Il reçoit l'appui de Boris Eltsine qui, les 29 et 30 août, signe avec l'Ukraine et le Kazakhstan un accord sur le respect des frontières et sur la mise en place de structures inter-étatiques transitoires, afin de maintenir une certaine coopération économique et militaire. Le 5 septembre, le Congrès des députés du Peuple, sur proposition de M. Gorbatchev et des présidents de dix des 15 républiques de l'Union, adopte un plan de transition qui prévoit la transformation de l'URSS actuelle en une alliance d'Etats souverains où chaque République pourra choisir les formes de sa participation à l'Union. Le 20 septembre la Biélorussie prend le nom de République de Belarus.

Le 21 septembre, les Arméniens se prononcent par référendum. 95 % des citoyens de la République participent à la consultation et ils approuvent à 99,31 % que l'Arménie devienne « un Etat démocratique et indépendant en dehors de l'Union soviétique » (*Le Monde*, 19 au 31 août, 3 au 7 septembre 1991, 22-23 et 24 septembre 1991 ; *Libération*, 20 septembre 1991).

5 septembre 1991 : **Déclaration des droits et libertés.** Le Congrès des députés du Peuple adopte le 5 septembre, par 1 724 voix contre 4, 13 bulletins blancs et 37 abstentions, une Déclaration des Droits et des Libertés de l'Homme dont l'article 2 précise qu'elle est « directement et obligatoirement applicable ». Ce texte de 31 articles place l'individu au-dessus de la collectivité. Il supprime le travail forcé, le retrait de la citoyenneté, interdit la censure, les écoutes téléphoniques, les restrictions à l'installation des Soviétiques, supprimant la fameuse *propiska* (*Le Monde*, 7 septembre 1991).

YUGOSLAVIE

30 juin 1991 : **Chef de l'Etat ; Présidence collégiale.** Il aura fallu un mois et demi pour que la présidence collégiale de la Fédération yougoslave soit officiellement dirigée par M. Stipe Mesic, Croate, dont l'élection avait été bloquée depuis le 18 mai (cf. *RE*, 59) du fait de l'impossibilité d'obtenir la majorité nécessaire (au moins 5 voix sur 8), à cause du désaccord entre les fédéralistes, partisans d'un pouvoir central fort (Serbie, Kosovo, Voïvodine, Montenegro), et les décentralisateurs favorables à la transformation de l'actuelle Fédération en une communauté d'Etats souverains (Croatie, Slovénie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine) (*Le Monde*, 2 juillet 1991).

25 juin au 30 septembre 1991 : **Fédéralisme**. C'est le 23 novembre 1918 qu'un Congrès national réuni à Zagreb proclamait l'union des territoires croate et slovène de l'ex-empire austro-hongrois avec les royaumes de Serbie et du Montenegro. Le nouvel Etat prenait le nom de « Royaume des Serbes, Croates et Slovènes » avant de devenir en janvier 1929, sous le règne d'Alexandre I^{er}, le Royaume de Yougoslavie. Le 31 janvier 1946, sous l'autorité du maréchal Tito était constituée la République populaire et fédérative de Yougoslavie. Après la mort de celui-ci, le 4 mai 1980, fut mise en application la réforme constitutionnelle de 1974 prévoyant une présidence collégiale dirigée à tour de rôle, pendant un an, par les représentants de chacune des six républiques et des deux provinces autonomes.

En 1990, à la suite de la reconnaissance du pluralisme politique par le Congrès de la Ligue des Communistes yougoslaves, des élections parlementaires libres se déroulèrent dans les Républiques. Les partis d'opposition s'installèrent au pouvoir en Slovénie et en Croatie, le Parti communiste de Serbie se transformant en Parti socialiste.

Le 25 juin 1991, la Croatie puis la Slovénie ont proclamé leur indépendance et leur « dissociation » de la Fédération yougoslave, mais un moratoire en a suspendu l'effet pendant trois mois.

L'armée est intervenue d'abord en Slovénie, où les combats ont fait plusieurs dizaines de morts. Sur l'intervention de la « troïka communautaire » (les ministres italien, néerlandais et luxembourgeois des affaires étrangères), un compromis est obtenu qui prévoit la cessation des hostilités et la suspension pour trois mois des déclarations d'indépendance croate et slovène. Dès le début du mois de juillet, de violents affrontements reprennent en Slovénie entre l'armée fédérale et des unités de la défense territoriale slovène. Un nouveau compromis, bien difficile à faire respecter, est obtenu le 18. En Croatie, les affrontements ethniques entre forces croates et milices serbes appuyées par l'armée fédérale reprennent avec violence dès le 22 juillet faisant plusieurs centaines de morts. Tout au long de l'été vont se succéder cessez-le-feu et reprises presque immédiates des combats. Les efforts de la Communauté européenne, notamment à travers la tenue à La Haye, à partir du 7 septembre, d'une conférence de la paix, et la mission de son président, Lord Carrington, ne réussissent pas à arrêter les combats, pas plus que l'action du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Le 8 septembre, les électeurs de la République de Macédoine (75 % des inscrits) décident à une très large majorité (90 %) la souveraineté et l'indépendance de leur République (*Le Monde*, 26 juin au 2 octobre 1991).